



UNIONS RÉGIONALES  
DES PROFESSIONNELS  
DE SANTÉ LIBÉRAUX

## Maison des URPS

13 E Bd Solférino 35000 Rennes

[accueil@maisondesurpsbretagne.org](mailto:accueil@maisondesurpsbretagne.org)

02 99 84 15 15

Rennes, le Mardi 1 Décembre 2020

**Mr le Ministre Olivier VERAN**  
**Ministère des Solidarités et de la Santé**  
14 Avenue Duquesne  
75700 PARIS

### Objet : Cotisations URPS (CURPS)

Monsieur le Ministre,

Les Présidentes et Présidents des Unions Régionales de Professionnels de Santé Libéraux (Biologistes, Chirugiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens et Sages-Femmes) de la région Bretagne ont pris connaissance de votre courrier en date du 5 Octobre 2020.

Dans ce courrier, vous insistez sur la place prépondérante et incontournable qu'occupent aujourd'hui les Unions Régionales de Professionnels de Santé Libéraux (URPS) dans la promotion de la qualité des soins, la prévention ou encore l'organisation de l'offre de soins mise d'ailleurs en évidence depuis le début de la crise sanitaire.

Pour assurer la représentation de l'ensemble des Professionnels de Santé Libéraux (PSL), nous nous appuyons sur nos élus et nos collaborateurs salariés. Les moyens financiers, issus des cotisations de nos concitoyens et de nos confrères au travers de la CURPS, sont donc essentiels à la réalisation de nos missions.

Le niveau de financement (de 0,1 à 0,5% des revenus selon les PSL), déjà insuffisant pour certaines URPS, nous obligent parfois à prioriser des actions au détriment d'autres projets. De ce fait, il n'est donc pas possible pour nous d'envisager une quelconque réduction de ces cotisations.

Nous avons parfaitement conscience, pour le bon fonctionnement démocratique de notre système de santé, que soit assuré aux organisations syndicales nationales un financement mais il ne doit pas être préjudiciable à celui des URPS.

Par la présente, nous souhaitons donc vous indiquer notre formelle opposition à une réduction de nos dotations qui aurait pour conséquence de fragiliser financièrement nos URPS et de ne plus pouvoir assurer nos missions régionales de Santé Publique.

Nous vous demandons par la même occasion d'étudier la possibilité de relever le plus petit taux annuel de contribution (actuellement de 0.1%) à 0.2 voire 0.3% pour donner aux petites URPS la possibilité de représenter décemment leur profession.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



**URPS des Biologistes**  
Dr Julien GOUNEAUD  
Président



**URPS des Chirurgiens-Dentistes**  
Dr Dominique LE BRIZAULT  
Président



**URPS des Infirmiers**  
Mr Patrice THORAVAL  
Président



**URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes**  
Mr Olivier DARTOIS  
Président



**URPS des Médecins**  
Dr Nikan MOHTADI  
Président



**URPS des Orthophonistes**  
Mme Noémie FAURE  
Présidente



**URPS des Orthoptistes**  
Mme Karine BROUSTER-BEGNIC  
Présidente



**URPS des Pédiatres-Podologues**  
Mr Fabien STAGLIANO  
Président



**URPS des Pharmaciens**  
Dr Luc MOUGIN  
Président



**URPS des Sages-Femmes**  
Mme Diane POUZOULET  
Présidente